

Paris, le 16 octobre 2014

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

G R O U P E
GO sport

INITIEE PAR LA SOCIETE

RALLYE

PRESENTEE PAR



CORPORATE FINANCE

DECLARATION DE CONFORMITE DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE
ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE RALLYE**

PRIX DE L'OFFRE :

9,10 euros par action Groupe Go Sport apportée.

DUREE DE L'OFFRE :

10 jours de négociation.

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément à son règlement général.

Le présent communiqué de presse est établi et publié par la société Rallye conformément aux dispositions de l'article 231-27 1° et 2° et de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

AVIS IMPORTANT

En application de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, dans la mesure où les actionnaires minoritaires de la société Groupe Go Sport ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société, Rallye a l'intention de mettre en œuvre, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'offre, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de la société Groupe Go Sport non apportées à l'offre en contrepartie d'une indemnité de 9,10 euros par action, égale au prix de l'offre, nette de tous frais.

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 14 octobre 2014 sur l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Rallye visant la totalité des actions de la société Groupe Go Sport

Le présent communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres.

non détenues directement ou indirectement par Rallye (l'« **Offre** »), apposé le visa n°14-553 en date du 14 octobre 2014 sur la note d'information établie par la société Rallye.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Rallye ont été déposées auprès de l'AMF le 14 octobre 2014.

La note d'information établie par Rallye, visée par l'AMF, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Rallye sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Rallye (www.rallye.fr) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Rallye, 83 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris et de Oddo Corporate Finance, 12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris.

Relations investisseurs

Franck Hattab

Directeur Général Délégué de Rallye

+33 (0)1 44 71 13 73

L'accès à la note d'information ainsi qu'à tout document relatif à l'Offre peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions.

L'Offre est faite exclusivement en France et ne sera pas faite à des personnes soumises à de telles restrictions, directement ou indirectement. Le non-respect de telles restrictions constitue une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. L'Initiateur décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.